

Le cahier de doléances d'une paroisse de campagne

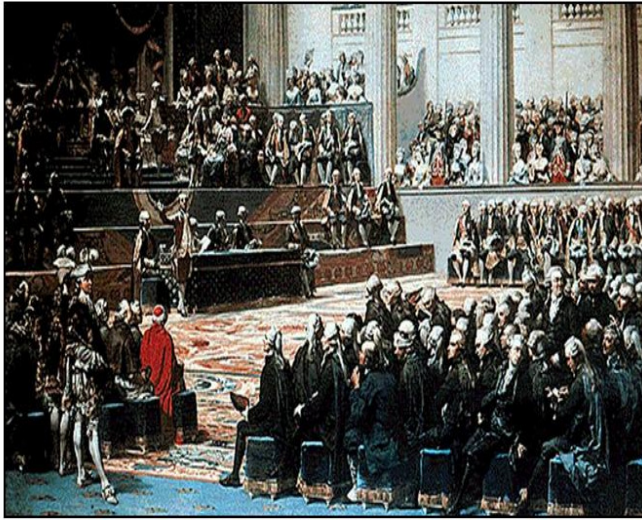
L'annonce de la réunion des États Généraux a enthousiasmé les Français. Ils rédigent partout les cahiers de doléances demandés par le roi, où ils expriment leurs désirs et leurs revendications.

1. Que nul impôt ne puisse être établi sans le consentement des États Généraux assemblés. [...]
4. Les députés solliciteront l'abolition entière de tous les privilèges des nobles, ecclésiastiques et [autres personnes ayant des privilèges].
5. L'abolition de la gabelle, des tailles, capitations, vingtièmes, aides. [...]
8. Que la corvée en nature soit entièrement abolie. [...]
15. Que la noblesse n'ait plus de préférence et le Tiers État plus d'exclusion.

Cahier de doléances de la Chapelle-Craonnaise (bas Anjou), 1789.



Caricature



Doc^t 5 : Séance d'ouverture des Etats Généraux - 5 mai 1789 - Versailles

Le 20 juin 1789, les députés du Tiers Etat, quelques députés de la noblesse et du clergé jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France : c'est le serment du jeu de paume. Ils se déclarent Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789, ce qui donne le pouvoir à la nation.



Le serment du jeu de paume le 20 juin 1789

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

La Déclaration établit les libertés individuelles et l'égalité devant la loi.

ARTICLE 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

ARTICLE 2 : Les droits de l'homme sont la liberté, la propriété, la sécurité et la résistance à l'oppression.

ARTICLE 3 : La souveraineté appartient à la Nation.

ARTICLE 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...].

ARTICLE 6 : Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Tous les citoyens sont admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité.

ARTICLE 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi. [...]

ARTICLE 9 : Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable [...].

ARTICLE 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 11 : La liberté de pensée et d'opinion est un des droits les plus précieux de l'homme. [...]

ARTICLE 17 : La propriété est un droit inviolable et sacré.

La révolution

En 1789, il y a une série de problèmes : Chômage, mauvaises récoltes, famine, guerres...

Le roi convoque **les états généraux** pour trouver un arrangement. (Le clergé, la noblesse et le tiers état)

Le peuple met en question la monarchie absolue ; Le roi ne veut pas faire d'efforts pour s'arranger avec le tiers état. (5 mai)

Alors le tiers état se proclame « **Assemblée Nationale** » parce qu'il représente la majorité des Français. (17 juin)

Le 14 juillet 1789, **les Parisiens prennent la Bastille** afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'assemblée nationale.

Le 4 août, l'assemblée supprime les droits féodaux et rédige une constitution qui détruit l'ancien régime puis adopte **la déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, le 26 août.

Le roi ne veut pas accepter la Révolution et tente de s'enfuir avec sa famille. Une constitution est en vigueur en 1791 mais le 10 août 1792, la royauté est renversée.

La **République est proclamée le 22 septembre 1792**. Le roi est guillotiné en 1793.

L'instauration de la Terreur

L'assemblée nationale, appelée **Convention** a instauré la République en 1792. Parmi les hommes forts de la République se trouvent messieurs **Danton, Robespierre et Marat**.

Robespierre et le **Comité de salut public** ont organisé **la Terreur** en 1793 pour sortir la France de la crise économique et de la guerre. Ce décret déclenche un grand nombre d'exécutions de gens déclarés « suspects ».

La guerre civile

Des français royalistes ou « fédéralistes » se battent contre les armées de la République. C'est une **guerre civile**.

Une multitude de fronts

Entre 1792 et 1795, l'armée révolutionnaire doit affronter une coalition européenne. Des monarchies menacent les frontières.

Le directoire

Les excès de la Terreur ont permis aux bourgeois modérés de prendre le pouvoir. En 1795, le Directoire succède à la Convention. Celui-ci disparaît à son tour lors du **coup d'état du 18 brumaire an VIII de Napoléon Bonaparte**.